

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENCONTRE PRÉPARATOIRE CONCERNANT LA DEMANDE DE
GAZIFÈRE INC. POUR LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE
DES LIVRES POUR LA PÉRIODE
DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014,
LA FIXATION DU TAUX DE RENDEMENT SUR L'AVOIR DE
L'ACTIONNAIRE POUR L'ANNÉE 2016,
L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR
L'EXERCICE 2016 ET LA MODIFICATION DES TARIFS
À COMPTER DU 1er JANVIER 2016

DOSSIER : R-3924-2015

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
M. GILLES BOULIANNE
M. LAURENT PILOTTO

AUDIENCE DU 2 JUIN 2015

VOLUME 1

ROSA FANIZZI
Sténographe officielle

COMPARUTIONS

Me PIERRE RONDEAU et
Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureurs de la Régie;

M. PHI P. DANG
chargé de projet de la Régie;

Mme ODETTE ALARIE et
Mme MARIE-CLAIRE
spécialistes de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me LOUISE TREMBLAY
procureure de Gazifère;

PARTICIPANTS :

Me GUY SARAULT
procureure de Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

R-3924-2015
2 juin 2015

- 3 -

TABLE DES MATIERES

	PAGE
PRÉLIMINAIRES	6
DISCUSSION DE PART ET D' AUTRE	8
JEAN-BENOÎT TRAHAN	36

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce deuxième (2e)
2 jour du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7

8 Protocole d'ouverture. Rencontre préparatoire du
9 deux (2) juin deux mille quinze (2015), dossier
10 R-3924-2015. Rencontre préparatoire concernant la
11 demande de Gazifère inc. pour la fermeture
12 réglementaire des livres pour la période du premier
13 (1er) janvier deux mille quatorze (2014) au trente
14 et un (31) décembre deux mille quatorze (2014); la
15 fixation du taux de rendement sur l'avoir de
16 l'actionnaire pour l'année témoin deux mille seize
17 (2016); l'approbation du plan d'approvisionnement
18 pour l'exercice deux mille seize (2016) et la
19 modification des tarifs à compter du premier (1er)
20 janvier deux mille seize (2016).

1 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
2 Lise Duquette, présidente de la Formation, monsieur
3 Gilles Boulianne et monsieur Laurent Pilotto.
4 Les procureurs de la Régie sont :
5 Me Pierre Rondeau et maître Alexandre de
6 Repentigny.
7 Le chargé de projet de la Régie est monsieur Phi P.
8 Dang.
9 Les spécialistes de la Régie sont madame Odette
10 Alarie et madame Marie-Claire Dinh.
11 La demanderesse est Gazifère représentée par maître
12 Louise Tremblay.
13 Les intervenants sont :
14 Association des consommateurs industriels de gaz
15 représentée par maître Guy Sarault (ACIG).
16 Association coopérative d'économie familiale de
17 l'Outaouais représentée par maître Stéphanie
18 Lussier (ACEFO).
19 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
20 représentée par maître Pierre-Olivier Charlebois

1 (FCEI).
2 Stratégies énergétiques et Association québécoise
3 de lutte contre la pollution atmosphérique
4 représentée par maître Dominique Neuman (SÉ/AQLPA).
5 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
6 qui désirent présenter une demande ou faire des
7 représentations au sujet de ce dossier? Je
8 demanderais par ailleurs aux parties de bien
9 vouloir s'identifier à chacune de leurs
10 interventions pour les fins de l'enregistrement.
11 Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que
12 votre cellulaire est fermé durant la tenue de
13 l'audience. Merci.
14 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Alors, bonjour à tous. Aujourd'hui, c'est la
17 rencontre préparatoire dans le dossier tarifaire de
18 Gazifère. On est ici aujourd'hui pour décider...
19 enfin, décider... surtout vous entendre sur le
20 calendrier et l'ampleur des enjeux et comment qu'on

1 va distribuer.

2 Vous aurez remarqué sans doute que dans la
3 décision procédurale, la première, la Régie n'a pas
4 statué sur les objets ou, enfin, les sujets qui
5 devraient faire l'objet de la phase 2 et de la
6 phase 3. Évidemment, on a envoyé la lettre avant de
7 recevoir vos documents sur la phase 2 et ça nous a
8 donné une idée de l'ampleur des sujets.

9 Ce qu'on aimerait voir aujourd'hui avec
10 vous et vous entendre, c'est sur le traitement
11 qu'on devrait donner parce qu'effectivement ça fait
12 des... ça fait beaucoup de sujets, ça fait... d'une
13 grande ampleur. On retourne pour la première fois
14 depuis dix (10) ans en coût de service.

15 Comme Gazifère nous le fait remarquer, leur
16 équipe réglementaire n'a pas pris d'expansion
17 nécessairement. Alors, on cherche à savoir comment
18 qu'on va régler ça et dans quel temps et si on
19 devrait privilégier certains enjeux plutôt que
20 d'autres et de voir s'il n'y a pas une façon de

1 gérer tout ça pour que ce soit possible, tant pour
2 Gazifère que pour la Régie et les intervenants, de
3 gérer ça ,de façon adéquate, sans que personne ne
4 se tue à l'ouvrage.

5 Alors, Maître Tremblay, j'aimerais savoir
6 la position de Gazifère en premier là sur comment
7 qu'elle voyait le déroulement de son dossier tant
8 pour la phase 2 que pour la phase 3.

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 Merci, Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs les
11 Régisseurs. Alors, écoutez, je pense qu'en
12 commençant la première chose que je voulais vous
13 mentionner, c'est de vous assurer et d'assurer tout
14 le monde dans le fond, tant la Régie que les
15 intervenants, que Gazifère va faire tout son
16 possible pour que le déroulement du dossier soit
17 harmonieux pour tous et qu'on va collaborer pour
18 être le plus disponible possible, comme vous l'avez
19 dit, Madame la Présidente, sans que personne n'y
20 laisse sa peau.

1 La première chose que je voudrais dire,
2 c'est que, en ce qui a trait à la phase 2 du
3 dossier, il y a deux sujets, deux enjeux à l'égard
4 desquels Gazifère souhaiterait, si possible, dans
5 le fond, souhaiterait scinder la phase 2, dans le
6 sens d'enlever deux sujets de la phase 2 pour que
7 ces sujets-là puissent possiblement être traités
8 par voie de consultation, c'est-à-dire le taux de
9 rendement ainsi que le mode de partage.

10 Ce sont deux sujets, puis je vais être très
11 transparente, on a pris connaissance des décisions
12 qui ont été rendues dans le dossier de Gaz Métro et
13 dans le dossier d'Hydro-Québec. Quant à nous, ce
14 sont deux enjeux qui se prêteraient bien à avoir...
15 ne pas avoir d'audience en tant que telle et
16 n'avoir qu'une consultation. Rapidement, d'avoir
17 dans le fond que les intervenants soient appelés à
18 faire part de leurs commentaires à l'égard de la
19 proposition de Gazifère sur ces deux items-là. La
20 preuve est au dossier, que Gazifère ait l'occasion

1 de répliquer, bien entendu, à ces commentaires-là
2 et que la Régie statue.

3 (9 h 06)

4 Je vous dirais, là, ça c'est la première
5 chose, quant à nous, qui serait une bonne façon
6 dans le fond que ces deux sujets-là on puisse dans
7 le fond, là, continuer le reste du dossier puis
8 qu'on ait une décision sur ces deux enjeux-là.

9 Vous aurez remarqué que, dans le cadre de
10 la procédure de Gazifère, il y avait d'ailleurs une
11 demande de traitement prioritaire sur ces deux
12 questions-là pour la simple et bonne raison que
13 dans l'éventualité où Gazifère n'avait pas, ne
14 pouvait pas dans le fond obtenir ce qu'elle
15 souhaite dans sa demande principale, mais qu'elle
16 souhaiterait, dans le fond, pouvoir recourir à des
17 experts puis déposer une preuve en conséquence.

18 On s'entendra que ce n'est pas le souhait
19 de Gazifère, ce n'est pas nécessairement la voie
20 qu'elle privilégie, mais en même temps, c'est comme

1 ça que la procédure a été déposée et c'est dans
2 cette optique-là qu'on voudrait avoir une décision,
3 là, là-dessus, dans un premier temps, et un
4 processus de consultation. Ça fait que je vous
5 dirais que ça, c'est le premier élément.

6 Et, naturellement, il faudrait que
7 l'échéancier, je ne sais pas si ça peut avoir une
8 quelconque utilité, là, on va voir au fur et à
9 mesure, mais on a fait l'exercice, monsieur Trahan
10 et moi, de voir comment un échéancier pouvait
11 fonctionner, tant pour la phase 2 que pour ces deux
12 sujets-là, que pour les autres sujets de la phase
13 2, ainsi que pour la phase 3. On s'est fait des
14 scénarios.

15 Si ça peut aider, peut-être que je pourrai
16 le distribuer. Je ne veux pas non plus, là,
17 empiéter sur quoi que ce soit, mais on a fait un
18 exercice et on y arrive, on y arrive d'être
19 capables d'avoir dans le fond des décisions.
20 Naturellement, ce n'est pas moi qui rends les

1 décisions, là, mais d'avoir une mécanique qui
2 permettrait d'arriver à des tarifs au premier (1er)
3 janvier parce que c'est ça qui est souhaité, mais,
4 naturellement, on est ouverts et on comprend qu'il
5 peut y avoir des contraintes, là, de part et
6 d'autre.

7 Alors la première chose pour la phase 2,
8 donc ça serait de retirer ces deux, de prendre ces
9 deux sujets-là et de les traiter par voie de
10 consultation.

11 Et pour ce qui est des autres enjeux, on a
12 regardé rapidement l'ordre du jour de la Régie et,
13 effectivement, les enjeux sont tous là. Alors
14 programmes commerciaux, taux d'amortissement,
15 allocation des coûts entre sociétés affiliées,
16 allocation des coûts entre les activités
17 réglementées, non réglementées, le test du PGEÉ à
18 compter de deux mille dix-sept (2017).

19 Alors ce sont tous des sujets qui font
20 l'objet de la phase 2 et sur lesquels, idéalement,

1 l'objectif d'avoir déposé cette preuve-là en phase
2 2, c'était de tenter d'avoir une décision sur ces
3 enjeux-là, dans un premier temps, avant d'avoir une
4 décision sur la phase 3. C'était qu'on ait vraiment
5 possiblement deux décisions.

6 Pour être capable, pour que Gazifère puisse
7 dans le fond, le plus rapidement possible, intégrer
8 ces éléments-là d'une décision de la phase 2,
9 puisse le plus rapidement possible les intégrer
10 pour fins d'avoir ses tarifs au premier (1er)
11 janvier. Est-ce que c'est possible, ça c'est une
12 autre histoire.

13 Mais, selon l'échéancier que, nous, nous
14 avons fait, effectivement, on aurait possiblement
15 des audiences au début septembre. Mais c'est un
16 échéancier, on s'entend, là, mais en même temps en
17 suivant les délais habituels, on arrive à une
18 audience en début septembre.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous parlez pour la phase 2?

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Exact.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Tremblay, si vous l'avez, on le prendrait,
5 effectivement. Écoutez, nous, on est ouverts à
6 toutes suggestions, on est là, on va regarder tout
7 ce qu'il est possible de faire.

8 Me LOUISE TREMBLAY :

9 C'est ça, on a fait l'exercice. Écoutez...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vais vous avouer que, personnellement, mes
12 craintes étaient, évidemment, puis je vais vous
13 laisser l'aborder en temps opportun, mais les
14 tarifs au premier (1er) janvier alors qu'on y
15 arrivait avec beaucoup d'efforts, avec le mécanisme
16 incitatif. Donc, c'était beaucoup simplifié avant
17 un retour aux coûts de service.

18 Ça me semble titanesque comme commande d'y
19 arriver, de faire la phase 2 au complet avec
20 l'ensemble des sujets et la phase 3 au complet pour

1 que la Régie puisse rendre une décision sur ces
2 deux phases-là au début décembre.

3 Alors, je ne sais pas si votre calendrier,
4 je vais être heureuse de la constater.

5

6

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Mais en fait, en fait, le calendrier qu'on a,
9 auquel on a pensé, justement, on aurait une
10 décision, une première décision, une première
11 audience en septembre, possiblement une décision
12 avant, avant l'audience de la phase 3.

13 Donc, on essaierait justement, le but
14 c'était, parce qu'une audience sur tous les sujets
15 de la phase 2 et de la phase 3, je parlais à
16 monsieur Trahan tantôt puis il a dit : « Bien, il
17 dit c'est faisable, mais, il dit, je vais être mort
18 à la fin, là. » Tu sais, dans le sens où tout, de
19 la compagnie quasiment tout le monde va être ici,
20 tout le monde, je veux dire on va tous, on va y

1 arriver, là, mais dans quel état, on va arriver à
2 la fin, c'est une autre histoire.

3 Donc, l'objectif, c'est pour ça que
4 l'objectif était autant que possible de tenter
5 d'avoir, de scinder, de scinder le tout pour qu'on
6 puisse répartir les efforts puis faire en sorte
7 que...

8 Puis, naturellement, il faut produire
9 également la phase 3. Comme vous le savez, à la fin
10 du mois d'août il faut déposer la preuve au soutien
11 de la phase 3. Mais on a pensé à tout ça, là, dans
12 le cadre de ce qu'on a fait. Mais on est conscients
13 que, effectivement, dans le passé, la décision de
14 la Régie, si je ne m'abuse, elle était toujours
15 rendue à peu près vers le dix (10), onze (11)
16 décembre, quelque chose du genre pour avoir,
17 justement, être capable de mettre les tarifs en
18 place au premier (1er) janvier et c'était
19 effectivement, dans une optique de... de mécanisme
20 incitatif, mais c'est pour ça qu'il faut essayer...

1 à mon avis, il faut... il faut... il faut que
2 les... on ne peut pas... une seule audience sur
3 l'ensemble de ces sujets-là, c'est... c'est
4 titanesque.

5 (9 h 13)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste une instant, Maître Neuman...

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Excusez-moi, Madame la Présidente, c'est simplement
10 pour vous demander... il y a quelques difficultés
11 de micro, ces derniers jours et, sur le micro de
12 maître Tremblay, ça va, mais votre micro...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ah!

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 ... j'ai consulté ma collègue de l'ACEFO, nous
17 avons une certaine difficulté à...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

1 ... vous entendre.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, je ne peux rien faire pour le micro, je vais

4 essayer de le rapprocher, par contre...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui, s'il vous plaît.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... mais vous pouvez également vous rapprocher, ça

9 va vous aider à...

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Ce serait une bonne idée aussi.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... à entendre.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 O.K. Merci bien.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je vous remercie pour le commentaire. Alors, à ce

18 moment-là, on va regarder votre proposition.

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Bon, dans le fond, au début, là, c'est uniquement

1 un rappel des dates où ont été déposées les preuves
2 pour la phase 1 et la phase 2. En ce qui a trait à
3 la phase 2, comme on dit, la proposition, ce serait
4 de scinder les enjeux pour que certains soient
5 traités par voie de consultation. Je rappelle, dans
6 le fond, les demandes de traitement prioritaire sur
7 ces deux enjeux-là qui sont le taux de rendement
8 sur l'avoir de l'actionnaire et le mode de partage.
9 Donc, ce qu'on proposerait, c'est que... que
10 cette... ces deux premiers enjeux-là soient traités
11 par voie de consultation et l'échéancier qu'on
12 verrait, commentaires des intervenants, douze (12)
13 juin, réplique de Gazifère, quinze (15) juin et,
14 bon, naturellement, tout ça, c'est pour fins de...
15 de... de discussion, mais c'est sûr qu'il faudrait
16 avoir une décision rapidement pour être en mesure
17 de se retourner puis de... d'être en mesure de
18 déposer la preuve.

19 Et entre vous et moi, là, déjà là, c'est
20 serré... c'est assez serré, là, s'il fallait qu'on

1 soit obligé de recourir à des experts, mais
2 enfin... on le ferait s'il y avait à le faire.

3 Ensuite, bon, à mon avis, ce serait dans
4 une même décision procédurale, j'imagine que ça
5 n'en serait pas deux différentes, il y aurait les
6 autres enjeux de la phase 2 qui seraient, eux,
7 traités par voie d'audience et vous avez, au bas de
8 la page 2, un... une proposition... d'échéancier
9 qui, dans le fond, nous amène à des audiences au
10 début septembre.

11 Effectivement, c'est sûr que les... que les
12 sujets sont plus... plus denses que dans les années
13 passées et que les délais ne sont pas
14 nécessairement beaucoup plus long, là, mais ce sont
15 des délais auxquels Gazifère serait en mesure de...
16 de... que Gazifère serait en mesure de... de
17 respecter, là. Tout ça, dans l'optique de tenter
18 d'avoir... de traiter certains enjeux séparément,
19 parce que sinon, si on attend à la... au mois de
20 novembre pour traiter de tout, ça va être

1 excessivement difficile.

2 Pour la phase 3, bon. Pour la phase 3,
3 c'est certain que, l'année dernière, si je me
4 souviens bien, le dépôt s'était fait un petit peu
5 plus tôt. Il s'était fait une semaine plus tôt,
6 justement, là, parce que la Régie nous avait fait
7 par, là, de certaines contraintes si on voulait
8 avoir une décision en temps opportun. Là, on a mis
9 comme date prévue le vingt-huit (28) août, ne
10 serais-ce que parce que le dossier est pas mal plus
11 volumineux cette année, c'est un coût de service
12 et, encore une fois, on a suggéré, naturellement,
13 ça va être une audience, c'est évident. L'ensemble
14 des sujets à traiter, les... les éléments que vous
15 avez qui ne sont pas mentionnés encore dans la
16 procédure, c'est le passage au US Gap et,
17 également, la rémunération des comptes de frais
18 reportés, vous nous en avez fait part dans une de
19 vos correspondances. Ce n'était pas un oubli, en ce
20 sens que c'était prévu que ce sujet-là serait

1 traité dans le cadre de la phase 3, il y aura une
2 preuve qui va être déposée dans le cadre de la
3 phase 3 à cet égard-là.

4 Donc, ce sont deux sujets, là, qui
5 n'apparaissent pas dans la procédure actuellement,
6 mais qui vont être couverts en phase 3. Et, encore
7 une fois, on a un échéancier de suggéré qui nous
8 amènerait à des audiences au début du mois de
9 novembre. Bon, en tentant... en tentant, encore une
10 fois, d'avoir une décision le onze (11) décembre.
11 Bon.

12 Sur la question des... sur la question de
13 la possibilité d'avoir des tarifs provisoires, je
14 vous le dis tout de suite, là, Gazifère ne va pas
15 faire une... on ne fera pas une guerre, là, on ne
16 va pas... si ce n'est... si ce n'est pas possible
17 et s'il faut faire une demande de tarifs
18 provisoires puis qu'effectivement, il y a un
19 certain retard, on va faire avec, comprenant, puis
20 je suis certain que c'est la même chose... je suis

1 certaine que c'est la même intention de la Régie,
2 ce n'est pas de faire en sorte que ça s'a... que
3 ça... qu'on fasse perdurer ça à chaque année puis
4 qu'on ait toujours des retards. C'est très
5 important, ça a pris... ça a pris beaucoup d'effort
6 pour arriver à avoir, justement, des tarifs en
7 place le premier (1er) janvier, on ne voudrait pas
8 que ça devienne une habitude, mais si... on est
9 conscient qu'il... on est bien conscient qu'il peut
10 y avoir des contraintes à atteindre l'objectif.

11 (9 h 18)

12 Alors, c'est une proposition et puis
13 j'invite mes collègues à faire part, s'ils ont des
14 commentaires à faire à cet égard-là ou s'il y a des
15 préoccupations particulières, là.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On va le regarder. Tantôt, on prendra, on va
18 prendre une pause avant peut-être pour donner une
19 chance à tout le monde d'évaluer les dates puis de
20 pouvoir commenter les dates que vous avez

1 indiquées.

2 Avant ça, je dirais, avant qu'on prenne la
3 pause et qu'on regarde plus attentivement votre
4 proposition, j'aimerais juste qu'on revienne, la
5 Régie a déposé un ordre du jour des enjeux, en
6 fait, c'était tentatif, là, c'était pour amorcer la
7 discussion, je ne suis pas nécessairement très
8 attachée à l'ordre du jour tel qu'il est fait, mais
9 j'aimerais qu'on aborde quand même certaines
10 questions.

11 Et on voulait revoir, des fois, on avait
12 quelques questions sur l'ampleur ou sur
13 l'orientation de certains enjeux que vous avez
14 proposés. Alors, donc je vais juste prendre mes
15 documents, si on reprend, à la pièce, bien, en
16 fait, au point 2, l'enjeu de la phase 2 proposé par
17 Gazifère, il y a le calendrier pour le dépôt du
18 rapport d'évaluation du mécanisme incitatif actuel
19 et de la proposition d'un mécanisme incitatif pour
20 application.

1 Dans votre demande, dans vos documents,
2 vous avez indiqué que vous proposez de retarder, de
3 plus ou moins un an, le dépôt de l'évaluation du
4 mécanisme incitatif actuel et on se demandait s'il
5 n'était pas possible de, parce que ça semble
6 important quand même pour la Régie d'avoir cette
7 évaluation-là.

8 Je peux comprendre que la proposition du
9 mécanisme puisse attendre, mais d'avoir
10 l'évaluation tout de même au printemps deux mille
11 seize (2016), comme il était prévu parce qu'au
12 départ, c'était supposé être plus tôt, mais
13 Gazifère avait demandé un report au printemps deux
14 mille seize (2016), qui avait été accordé; et là,
15 ça serait un autre report, on se demande s'il n'est
16 pas possible de découpler le rapport d'évaluation
17 de la proposition pour avoir quand même le rapport
18 au printemps deux mille seize (2016).

19 Je vais en profiter pour faire un petit
20 message commanditaire ici, juste pendant que vous

1 discutez, c'est, pour les intervenants, comment je
2 pensais qu'on pouvait procéder, là, c'est qu'on
3 passerait au travers de l'ensemble des questions de
4 la Régie pour les enjeux de la phase 2, on va vous
5 écouter sur les réponses, et puis les intervenants,
6 s'ils ont des commentaires à faire sur les enjeux
7 de la phase 2, ils pourront les faire à la fin de
8 l'ensemble de ces enjeux-là. Donc on va traiter par
9 phase, juste pour savoir quand est-ce intervenir,
10 là, ça va être après les... que l'ensemble des
11 phases soit fait.

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 Madame la Présidente, ce que mon client me dit
14 essentiellement, c'est que tant que la phase 3, les
15 audiences de la phase 3 n'auront pas été terminées,
16 il n'y a carrément aucune possibilité pour lui de
17 changer de dossier, puis de travailler dans ce
18 dossier-là de l'évaluation du mécanisme incitatif.
19 Mais considérant qu'il pourrait commencer à la fin,
20 à la fin de cette année, il semble que, à la fin du

1 printemps, début été, il serait en mesure de
2 déposer, on serait en mesure de déposer une
3 évaluation.

4 Si je comprends bien ce que vous nous
5 dites, ça serait de scinder, d'avoir dans un
6 premier temps l'évaluation du mécanisme incitatif
7 actuel, quitte à ce que la proposition d'un nouveau
8 mécanisme, elle, soit déposée plus tard. Alors il
9 semble que, effectivement, ça, c'est une...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Une possibilité?

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 ... une possibilité.

14 (9 h 23)

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 Laurent Pilotto pour la Formation. Au point... à
17 l'enjeu 2.7, là, « Modifications aux conditions de
18 service et tarifs ». Voyons... Hein, il y a
19 quelqu'un qui a mis un « fuzz » sur mon micro.
20 « Modifications aux conditions de service et

1 tarifs ». Dans... quel échéancier vous visez pour
2 ça? C'est-à-dire ce que je comprends, c'est qu'on
3 veut introduire des nouvelles conditions de service
4 associées à un étalement dans le temps d'une
5 contribution, et caetera. Donc c'est un sujet de la
6 phase 2. C'est dans la perspective de le mettre en
7 place pour des tarifs au premier (1er) janvier deux
8 mille seize (2016), donc c'est un sujet... J'essaye
9 de voir parmi ces sujets-là lesquels... lesquels
10 peuvent souffrir d'être traités plus tardivement?

11 Me LOUISE TREMBLAY :

12 En phase 3?

13 M. LAURENT PILOTTO :

14 Bien en phase 3 ou dans une phase 2B, mais t'sais,
15 l y a une différence, par exemple, on peut vivre...

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Oui, c'est parce que j'essaye de comprendre. Ce que
18 vous dites, dans le fond, c'est que vous aimeriez
19 envoyer en phase 3 ce qui est moins urgent, c'est
20 ça?

1
2 LA PRÉSIDENTE :
3 En fait, c'est juste que ce qu'on... on voyait
4 certains sujets et puis c'était, on voulait vous
5 entendre là-dessus, on voyait certains sujets qui
6 n'étaient pas nécessairement d'une urgence folle
7 pour établir les nouveaux tarifs. Par exemple, je
8 prends l'étude d'allocation de coûts, on a la
9 preuve, là, on a le dossier, mais l'étude
10 l'allocation de coûts entre les activités
11 réglementées et non réglementées, si on
12 fonctionnait sur la même base pour les prochains
13 tarifs est-ce que ce serait dramatique? Est-ce
14 qu'on pourrait attendre peut-être en janvier, dans
15 une autre phase 2B, là, pour reprendre l'expression
16 de monsieur Pilotto, pour traiter de ces sujets-là?
17 Me LOUISE TREMBLAY :
18 Oui.
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Parce qu'évidemment, plus on remplit l'assiette

1 avant, plus les tarifs vont arriver tard. Alors,
2 si... s'il y a un choix à faire entre avoir les
3 tarifs le plus tôt possible parce qu'il y a une
4 capacité de traiter des enjeux, est-ce qu'il y a
5 certains enjeux qui pourraient être reportés dans
6 une phase subséquente en janvier pour les prochains
7 coûts de service, aux fins... aux fins de
8 l'établissement du coût de service deux mille dix-
9 sept (2017)? Alors je ne sais pas s'il y a un...
10 Me LOUISE TREMBLAY :
11 Bien, l'étude d'allocation des coûts dans cette
12 optique-là, si je comprends bien, on établirait les
13 tarifs en fonction... on poursuivrait... on
14 poursuivrait, dans le fond, selon la...
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Oui, selon le...
17 Me LOUISE TREMBLAY :
18 Les règles en vigueur en ce moment.
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Les règles actuelles, oui.

1 Me LOUISE TREMBLAY :
2 Bien, le...
3 LA PRÉSIDENTE :
4 C'est juste parce que la bouchée semble grosse.
5 Me LOUISE TREMBLAY :
6 L'étude d'allocation des coûts et les taux
7 d'amortissement, là, d'une certaine façon, ça
8 pourrait être... ça pourrait être reporté, là.
9 LA PRÉSIDENTE :
10 Est-ce que... est-ce qu'il y a d'autres sujets
11 comme ça de la phase 2, je ne sais pas si vous
12 pouvez prendre un cinq-dix minutes (5-10 min) si
13 vous voulez en jaser ou plus, là, si vous en avez
14 besoin?
15 Me LOUISE TREMBLAY :
16 Bien c'est sûr que je vais vouloir, oui, valider
17 certaines choses avec mon client, c'est certain,
18 là.
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Mais c'est de voir...

1 Me LOUISE TREMBLAY :
2 Mais je comprends votre... je comprends votre
3 point, puis on va s'efforcer de voir si... Parce
4 qu'on s'entend, là, que « Modifications aux
5 conditions de service et tarifs. Programmes
6 commerciaux » c'est pas des choses... en soi c'est
7 pas des choses énormes, là, à mon avis.
8 LA PRÉSIDENTE :
9 C'est parce que... Oui, en fait.
10 Me LOUISE TREMBLAY :
11 Mais allocation des coûts et puis taux
12 d'amortissement, c'est sûr que là, on rentre avec
13 preuve d'expert, bon, là, on rentre dans un tout
14 autre registre.
15 LA PRÉSIDENTE :
16 Oui.
17 Me LOUISE TREMBLAY :
18 Oui.
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Et puis qui demande à tout le moins du temps pour

1 bien étudier.

2 Me LOUISE TREMBLAY :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ce qui est peut-être... Et je vous dirais, excusez
6 le... j'arrive pas à trouver le terme français pour
7 « trade-off », là, mais...

8 Me LOUISE TREMBLAY :

9 L'échange?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 L'échange entre les tarifs au premier (1er)
12 janvier, parce que c'est sûr que plus on en met
13 avant, plus l'établissement des tarifs pour le
14 premier (1er) janvier est mis en péril. Alors c'est
15 sûr que si on capable de reporter certains sujets,
16 peut-être à leur étude en janvier ou enfin après le
17 premier (1er) janvier, voire décembre, là,
18 commencer en décembre après les premières audiences
19 ou que la décision soit rendue...

20 Me LOUISE TREMBLAY :

1 Hum, hum.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 ... bien pourrait aider ou faciliter à la tâche.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Et pourrait là, pourrait possiblement être appliqué

6 pour le coût de service de la deuxième année.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est ça.

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 Hum, hum.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors c'est peut-être... je ne sais pas si c'est

13 une possibilité que Gazifère avait envisagée, là,

14 je vais certainement vous laisser y réfléchir avant

15 de...

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Non, mais on va... on va... oui. Pendant la pause

18 on va...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Pendant la pause.

1 Me LOUISE TREMBLAY :
2 ... on va réfléchir à ça.
3 LA PRÉSIDENTE :
4 Nous on va pouvoir étudier votre proposition et
5 puis... Mais juste avant que... je vais continuer
6 à... juste à descendre, si vous voulez, là, les
7 questions que la Régie avait, là. Alors on était
8 rendu à, oui, 2.1, 2.2, 2.3, je comprends que vous
9 voulez fonctionnez par consultation, ça, ça va.
10 Me LOUISE TREMBLAY :
11 Exact.
12 LA PRÉSIDENTE :
13 C'est les articles 32, alors il n'y a pas
14 d'obligation, si vous voulez, en vertu de l'article
15 25, d'en traiter, alors ça... alors, ce n'est pas
16 une difficulté. Veux-tu poser d'autres questions
17 sur 2.4?
18 M. LAURENT PILOTTO :
19 Bien, oui, je peux la poser, je m'attends... je
20 pense connaître la réponse, mais je veux juste m'en

1 assurer. On parle... là, on a parlé... on a focussé
2 étude d'allocation de coûts entre compagnies
3 affiliées, entre activités réglementées. Plus loin
4 dans les enjeux de la phase 3, il y a allocation de
5 coûts, mais je ne sais pas quelle portée ça a...

6 Me LOUISE TREMBLAY :

7 C'est entre les tarifs, là, dans la phase 3.

8 M. LAURENT PILOTTO :

9 Oui, mais c'est le résultat du taux de manivelle
10 appliqué à la machine existante d'allocation de
11 coûts. Un petit peu plus... Oui?

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 Je ne suis pas certaine que je vous suis, là.

14 M. LAURENT PILOTTO :

15 Il y a l'établissement d'une méthode d'allocation
16 de coûts. Par exemple, chez Gaz Métro, c'est un
17 dossier que je préside, donc on refait au complet
18 l'exercice d'allocation de coûts, on regarde les
19 méthodes puis on s'assure que l'allocation des
20 coûts est faite, est mise à jour, disons.

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Oui.

3 M. LAURENT PILOTTO :

4 Ça c'est une chose. Puis, une fois qu'on a
5 déterminé cette méthode-là, bien, après ça, pendant
6 nombreuses années, on utilise la même méthode, mais
7 on fait juste tourner... à chaque année on fait un
8 tour de manivelle, on regarde le « output » de la
9 machine puis on présente ça comme étant la base de
10 répartition des coûts qui sert de référentiel pour
11 l'établissement des tarifs. Alors, qu'est-ce que
12 vous avez prévu en phase 3?

13 Me LOUISE TREMBLAY :

14 Ce n'est pas ça qui... en fait, ce que vous dites,
15 le tour de manivelle, c'est ce qu'on fait depuis
16 bien des années, où on a quelqu'un qui vient
17 témoigner sur l'allocation des coûts puis, par la
18 suite, les tarifs, puis qui applique la méthode
19 approuvée par la Régie depuis belle lurette. Là ce
20 qui est envisagé c'est vraiment de revoir la

1 méthode.

2 Alors, si je reprends ce que monsieur
3 Trahan vient de me dire, ce n'est pas le tour de
4 manivelle, dans le sens que ce n'est pas
5 strictement d'appliquer nécessairement ce qui était
6 appliqué depuis bien des années, c'est une... de
7 revoir les critères appliqués actuellement pour
8 voir s'ils sont encore adéquats. Mais ce n'est pas
9 une refonte comme... en profondeur comme Gaz Métro
10 l'a faite.

11 M. LAURENT PILOTTO :

12 Quelque chose entre les deux.

13 Me LOUISE TREMBLAY :

14 Oui.

15 JEAN-BENOÎT TRAHAN :

16 Plus petit.

17 M. LAURENT PILOTTO :

18 Plus petit. Bon. O.K. À la mesure de Gazifère. De
19 sa taille, j'entends.

20 Me LOUISE TREMBLAY :

1 Bien, oui.

2 M. LAURENT PILOTTO :

3 O.K. Bon, ça répond à ma question. Donc, ce qui est
4 prévu en phase 2, le point 2.4 à notre ordre du
5 jour, c'est uniquement associé aux entreprises
6 affiliées et ARANR.

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Exact.

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 O.K. Je comprends que « programmes commerciaux »
11 puis « modification aux conditions de service et
12 tarifs », ça c'est intimement lié, c'est deux
13 sujets là.

14 Me LOUISE TREMBLAY :

15 Exact. Ce n'est pas les... ce qui va être en phase
16 3, « modification des conditions de service », qui
17 est beaucoup plus « at large », là, si on veut,
18 pardonnez-moi l'expression, en phase 2, c'est
19 uniquement ce qui est lié aux programmes
20 commerciaux, en fait. Puis l'obligation... je pense

1 qu'il y a un changement aussi à l'obligation
2 annuelle minimale, là, pour l'introduction, pour un
3 des tarifs. Alors, dans le fond, c'est deux
4 changements.

5 M. LAURENT PILOTTO :

6 O.K. Et, ça, je comprends que c'est la volonté de
7 Gazifère de voir ça implanter pour application au
8 premier (1er) janvier deux mille seize (2016)?

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Moi, j'ai une question là-dessus. Dans le document
13 sur les programmes commerciaux... Si je ne me
14 trompe, là, c'est le GI-22, document 1, page 1 de
15 15, là.

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On voit qu'il y a quinze (15) pages, il y a des
20 définitions ou, en fait, des... de ce que les

1 programmes commerciaux... ce qui souhaite être
2 fait, mais je me demandais si on devait s'attendre
3 à ce qu'un document, du type de ce que Econoler
4 dépose pour les programmes d'efficacité
5 énergétique, soit déposé avec plus de détails quant
6 aux chiffres des programmes commerciaux, sur la
7 rentabilité, et caetera. Est-ce qu'on doit
8 s'attendre à ce que quelque chose soit déposé ou on
9 devrait décider sur la base des quinze (15) pages
10 qui sont là?

11 (9 h 34)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 C'est juste pour voir l'ampleur des travaux à faire
14 et puis probablement des DDR qui devraient suivre
15 dans un cas comme dans l'autre.

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Est-ce que monsieur Trahan peut...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Absolument, on va juste l'assermenter par contre,
20 parce qu'il va avoir un micro, alors simplement

1 pour une question de micro.

2

3 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce deuxième (2e)

4 jour du mois de juin, A COMPARU :

5

6 JEAN-BENOÎT TRAHAN, directeur des affaires
7 réglementaires, budget et marché du carbone pour
8 Gazifère, ayant une place d'affaires au 706,
9 boulevard Gréber, Gatineau;

10

11 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
12 solennelle, dépose et dit :

13

14 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

15 R. Alors, bonjour. Dans le cas des programmes
16 commerciaux, contrairement aux programmes
17 d'efficacité énergétique, je n'ai pas de relation
18 avec la rentabilité de la même nature, dans le sens
19 qu'il faut que mon programme soit rentable au point
20 de vue économique. Et à ce sens-là, dans mes... les

1 deux programmes qui sont proposés, dans le cadre du
2 programme numéro 1 qui est l'histoire des conduites
3 à l'intérieur des immeubles, bien on va simplement
4 utiliser la rentabilité des projets habituels.

5 Donc, c'est-à-dire que chacun des projets
6 est individuel et a sa rentabilité propre. Et si
7 jamais cette aide commerciale-là n'est pas, ne rend
8 pas le programme rentable, pas le programme, mais
9 c'est-à-dire le projet rentable, bien tout
10 simplement le projet ne se fera pas. Donc, je n'ai
11 pas de projet de rentabilité sur le programme en
12 tant que tel comme dans le cadre du PGEÉ. C'est
13 chacun des programmes individuellement qui assure
14 la rentabilité.

15 Dans le cas des programmes d'ajout de
16 charges, on remarquera que l'aide qui est offerte
17 est liée directement aux revenus, en réalité, que
18 le client offre. Donc, conséquemment, dans la
19 mesure où est-ce qu'il y a une consommation durant
20 la période appropriée, il n'y a pas de rentabilité,

1 il n'y a pas de perte, il n'y a pas de gain là, à
2 l'exception de quelques cents, mais grosso modo
3 c'est nul. Et dans la mesure où la personne
4 continue à consommer par la suite, après la période
5 considérée, soit cinq ans ou trois ans dépendamment
6 du type de clients, bien il y a automatiquement une
7 rentabilité.

8 Bien entendu, dans la mesure où est-ce
9 qu'on applique ces programmes-là, il y aura des
10 suivis qui seront élaborés à chacune des années
11 pour démontrer le nombre de clients, la nature des
12 clientes, et caetera, et caetera, et caetera, mais
13 il n'y aura pas d'analyse ou de tableau additionnel
14 du type Econoler parce qu'il ne... en tout cas, à
15 mon point de vue, ça ne s'y apprête pas.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [1] Je vous remercie. En fait, c'est... Ne bougez
18 pas trop de là, tout de suite. En fait, c'est un
19 petit peu la même chose, un petit la même question
20 pour l'évaluation des programmes de rentabilité. On

1 a l'étude de monsieur Dunsky, en fait, je ne sais
2 pas si c'est un professeur ou docteur, je ne me
3 souviens plus de son titre, je suis désolée...
4 c'est l'ensemble de la documentation qu'on
5 recevrait sur ce sujet-là...

6 R. Oui.

7 Q. [2] ... qui est donné.

8 R. Oui.

9 Q. [3] O.K. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres
10 documentations que vous prévoyez déposer, outre ce
11 qui a été fait pour la phase 2 actuelle?

12 R. Non.

13 Q. [4] O.K. Ça va être comme l'ensemble de mes
14 questions pour la phase 2. Je ne sais pas si les
15 intervenants ont des questions sur la phase 2. Si
16 oui, on va y aller par ordre alphabétique. Alors,
17 Maître Lussier, avez-vous des questions? Non.
18 Maître Charlebois, avez-vous des questions? Pas de
19 question. Maître Neuman, avez-vous des questions?
20 Maître Sarault. Ah! Oui. Je m'excuse, Maître

1 Neuman, maître Sarault, l'ACIG passe
2 alphabétiquement parlant avant vous. Avez-vous des
3 questions pour la phase 2? Non. D'accord. Maître
4 Neuman?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Nous n'avons pas de question.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non, pas de question. D'accord.

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 R. Est-ce que je peux me permettre un commentaire?

11 Q. [5] Absolument.

12 R. Simplement pour peut-être expliquer un peu plus ce
13 qu'on a tenté d'accomplir et à quel cas où est-ce
14 qu'on n'a aucun inconvénient à repousser certains
15 sujets dans une phase 2B comme vous le proposiez.

16 On a tenté, en réalité, de rentrer à
17 l'intérieur d'une année, mais, bon, force est de
18 constater qu'à un moment donné on n'était pas
19 capable d'y arriver avec l'ampleur des sujets, la
20 gestion des experts qui sont associés aussi.

1 Lorsqu'on demande d'avoir deux audiences, vous
2 voyez, il y a plusieurs experts qu'on amène, on
3 tente d'être le plus transparent, le plus... le
4 plus ouvert possible.

5 On travaille fort avec les experts, ça a
6 été plus long que prévu, on espérait que ça aille
7 un peu plus vite, mais... bon, eux aussi ont des
8 obligations. Ça fait qu'on n'a pas déposé
9 nécessairement au moment où est-ce qu'on aurait
10 espéré. Mais, on voit difficilement comment on
11 serait capable de gérer, tout ce fait-là, ce n'est
12 pas un problème, mais intelligemment et
13 efficacement si on faisait tout dans un seul bloc.
14 Donc, c'est vraiment la raison pour laquelle on
15 tentait de le faire en deux temps. Et étant donné
16 qu'on rentrait dans une première année après dix
17 (10) ans, bien on croyait que le aurait été
18 préférable, pour la Régie, du moins, de... qu'on
19 traite l'ensemble à l'intérieur de la première
20 année.

1 Cependant, si vous nous ouvrez la porte à
2 déborder en partie des sujets pour la deuxième
3 année, bien entendu, la pression va baisser un
4 petit peu chez nous, on sera bien heureux et on n'a
5 aucun malheur à ça, on pourrait, par exemple, très
6 bien ramener tout ce qui est allocation de coûts
7 des trois éléments, c'est-à-dire entre Enbridge
8 inc. et Gazifère, entre les activités réglementées
9 et non réglementées et les aspects tarifaires et
10 allocations de coûts des tarifs, tous dans un même
11 bloc, on n'a aucun inconvénient avec ça.

12 C'est juste que, comme il y avait
13 énormément de sujets, bien on a tenté de les gérer
14 autant que faire se peut à l'intérieur de
15 l'entreprise de manière à arriver avec le plus
16 d'éléments possible, d'en éliminer quelques-uns,
17 pendant ce temps-là, travailler sur la préparation
18 des autres et ainsi de suite, là, jusqu'à ce qu'on
19 se rende. Donc, cette séparation-là, on n'a pas de
20 problème. Par contre, au niveau des programmes

1 commerciaux, on a pour objectif de les utiliser
2 puis, même, de voir un peu comment est-ce qu'ils
3 réagissent avant même de rentrer dans un prochain
4 mécanisme incitatif. Donc, si on retarde et on
5 reporte, bien on va se retrouver avec pas
6 d'expérience, pas de capacité d'agir aussi puis
7 d'analyser la chose. Donc ça, on préférerait à ce
8 que ce soit prioritaire et donc, décidé pour le
9 premier (1er) janvier.

10 Cela dit, est-ce que ça pourrait être
11 reporté dans une phase, si on excluait toute
12 l'allocation des coûts et on prenait juste les
13 mécanismes, les... le PGEÉ, par exemple, avec le...
14 le... le... voyons... les problèmes commerciaux, et
15 on les intégrait dans la phase 3 qui deviendrait
16 pratiquement la phase 2, là, mais enfin, qui
17 deviendrait une phase 3 un peu plus large, mais
18 dans lequel on retirerait tous les aspects
19 d'allocation de coûts et tarifs, mais bien entendu,
20 à ce moment-là, que ça serait facile de... bien, ça

1 serait pensable, là, de tout pouvoir le gérer dans
2 un même et unique... dans la même... dans la même
3 audience, finalement.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 D'accord. En fait, je vais... je vais vous demander
6 d'y songer pendant la pause. En fait, ce qu'on
7 voulait savoir, parce qu'on ne veut pas non plus
8 choisir arbitrairement des sujets, là, c'est quels
9 sujets Gazifère croit qu'il est essentiel que la
10 régie étudie pour les tarifs du premier (1er)
11 janvier deux mille seize (2016), et quels sujets
12 pourraient être reportés pour une étude toujours
13 dans le même dossier, mais peut-être un peu plus
14 tard afin de... parce qu'on a la même
15 préoccupation, de ne pas retarder indûment les
16 tarifs, là, pour ne pas arriver avec des tarifs au
17 mois de mars, là, parce que le tout s'est prolongé.

18 Alors, si on est capable de... de gérer les
19 enjeux, là, c'est ce qu'on essaie de voir parce
20 qu'effectivement, il y a une pression qui est... à

1 laquelle on est sensible, je sais que les
2 intervenants participent également, habituellement,
3 dans d'autres dossiers tarifaires, l'automne, c'est
4 la haute saison tarifaire à la Régie, je vais
5 essayer de voir s'il y a une façon, pour reprendre
6 votre expression, d'enlever de la pression, là,
7 sans nuire à vos propositions, nécessairement, là,
8 mais voir si on est capable d'étaler.

9 Alors, ce qu'on va faire, c'est que nous,
10 on va prendre une pause d'une demi-heure, peut-être
11 trente (30) minutes, on reviendra à dix heures et
12 quart (10 h 15), on va étudier votre proposition,
13 on va demander aux intervenants de regarder aussi
14 les calendriers proposés par Gazifère et voir s'il
15 y a des contraintes insurmontables de votre part à
16 ce sujet-là, de nous en faire part avant qu'on
17 prenne la décision et puis, à ce moment-là, on
18 reviendra, donc, à dix heures et quart (10 h 15)
19 avec des questions, probablement, là-dessus. Je
20 vous remercie.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3

4 (10 h 15)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Rebonjour. Peut-être avant de voir ce que votre
7 consultation a donné pour le rapport des sujets,
8 peut-être juste continuer avec les enjeux de la
9 phase 3, peut-être juste quelques petites
10 questions.

11 Si on prend l'ordre du jour, là, si on
12 regarde le point 3.9 qui est la méthode
13 d'allocation du coût de service entre les divers
14 tarifs. Ça, ça pourrait faire l'objet d'un report.
15 Oui, d'accord. Juste.

16 On se demandait pour le point 3.10 qui est
17 la stratégie d'achat par rapport au SPEDE, est-ce
18 que c'est un rapport seulement que Gazifère entend
19 faire ou il y a une modification, mineure ou
20 majeure, de la stratégie?

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Je vous dirais à ce stade-ci que, si je ne m'abuse,
3 dans la décision de l'année dernière, c'est sûr que
4 ce qui avait été tranché, là, c'était pour deux
5 mille quinze (2015). Donc, à ce stade-ci je ne
6 crois pas qu'il va y avoir nécessairement des
7 grosses modifications, mais il est possible qu'il y
8 en ait. Donc, ce n'est pas juste un rapport.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 Me LOUISE TREMBLAY :

12 C'est vraiment... Naturellement, on en changera pas
13 toute la mécanique, on ne reviendra pas sur la
14 notion du cavalier tarifaire, on ne reviendra pas
15 sur le taux, on ne reviendra pas sur tout ça.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me LOUISE TREMBLAY :

19 Mais ça va être possiblement une espèce de mise à
20 jour de la stratégie, s'il y a lieu.

1

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Il n'y a pas de bouleversement.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Il n'y a pas de bouleversement.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 D'accord. En ce qui concerne les US Gap, 3.14, et
8 je m'excuse, là, il y a un seul « A », une petite
9 erreur. Est-ce que l'ampleur que ça peut prendre,
10 on essaie de voir, est-ce qu'on peut s'attendre à
11 un rapport significatif ou ça change? On essaie
12 juste d'évaluer, là.

13 Me LOUISE TREMBLAY :

14 Je ne le crois pas, mais je préférerais que
15 monsieur Trahan donne les explications qu'il
16 possède à ce stade-ci.

17 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

18 Rebonjour. En ce qui concerne les US Gap ça devrait
19 être relativement mineur. On espère du moins, là.
20 Jusqu'à ce jour ça devrait traiter des fonds de

1 pension, grosso modo, les avantages postérieurs à
2 l'emploi, donc, c'est quand même assez limité.

3 Il y avait eu un dépôt en deux mille dix
4 (2010), si je ne me trompe pas, là, qui avait été
5 fait. Donc, pour l'instant on pense que ça devrait
6 être relativement de la même nature. Donc, pour
7 vous guider, là, ça devrait être ça.

8 Il y a quand même une recherche voir s'il
9 n'y a pas d'autres éléments, là, qui auraient été
10 oubliés à ce moment-là lorsque ça a été fait qui
11 feraient en sorte qu'il y aurait d'autres
12 modifications à faire aux principes comptables en
13 tant que tels.

14 Mais, à la base, c'est principalement cet
15 élément-là. Donc, c'est une étude, c'est Mercer qui
16 est en train de faire une analyse sur l'impact de
17 passage au US Gap, très très équivalent à ce que
18 vous aviez vu en deux mille dix (2010). Et, pour
19 l'instant du moins, je n'ai pas d'information que
20 ça serait de plus grande ampleur que ça.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie.

3 M. LAURENT PILOTTO :

4 Mais pour continuer là-dessus, est-ce qu'il y a une
5 échéance au premier (1er) janvier deux mille seize
6 (2016) pour ce qui est de Gazifère? Parce que
7 Gazifère n'est quand même pas, n'a pas la même
8 contrainte qu'Enbridge, par exemple, ou Hydro-
9 Québec, là. Il y a-tu une contrainte en matière de
10 « reporting » financier?

11

12

13 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

14 Bien, on n'a pas d'obligations de « reporting »
15 financier comme vous le soumettiez, là, vous avez
16 tout à fait raison. Ça fait juste que c'est un
17 petit peu complexe dans le sens que cette année on
18 applique encore le Canadien Gap.

19 Ça a pris trois mois à être capable d'avoir
20 une acceptation du vérificateur de continuer à nous

1 vérifier sur le Canadian Gap. Donc, Canadien Gap
2 n'existe plus, ça fait que ça commence à être
3 pratiquement plus praticable. Donc, c'est vraiment
4 dans cette optique-là qu'on veut faire le passage,
5 mais on n'a pas une obligation.

6 Je vous dirais qu'à tout événement, si
7 jamais il arrivait que vous vouliez qu'on continue
8 encore sur le Canadian Gap, s'il vous plaît,
9 l'écrire clairement dans la décision de manière à
10 ce que nos vérificateurs acceptent encore de nous
11 vérifier.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie. Alors peut-être juste avant, on
14 pourrait peut-être voir les sujets, à moins que...
15 Je vais finir, je vais finir une chose.

16 Donc, les enjeux de la phase 3 c'était nos
17 questions. Je ne sais pas s'il y a des intervenants
18 qui voudraient poser des questions sur les enjeux
19 mentionnés de la phase 3. Maître Lussier? Maître
20 Sarault? Pas de questions. D'accord. Je ne vois pas

1 maître Neuman. Maître Tremblay, avez-vous des
2 suggestions quant au report possible?

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Oui. Alors écoutez, après avoir discuté avec mon
5 client puis aussi, là, suite à nos possibilités que
6 vous avez évoquées, nous en arrivons pratiquement à
7 la conclusion, puis je voulais partager ça avec
8 vous, qu'il n'y aurait plus vraiment de phase 2.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Sauf pour les points 2.2 et 2.3.

11 Me LOUISE TREMBLAY :

12 C'est-à-dire il y aurait encore une phase 2, il y
13 aurait encore la consultation sur la formule, le
14 taux de rendement, le mécanisme de partage. Et je
15 crois bien qu'on pourrait y intégrer le calendrier
16 du dépôt du rapport d'évaluation. Je pense que ça
17 aussi ça pourrait se faire sous forme de
18 consultation, on ne fera pas une audience juste là-
19 dessus.

20 (10 h 21)

1 Alors, je pense que là-dessus donc, je me
2 corrige. Encore une phase 2, mais je veux dire pas
3 d'audience nécessairement, ça serait fait
4 possiblement sur consultation.

5 Pour ce qui est de 2.4 et de 2.5, les
6 études, le taux d'amortissement et les études
7 d'allocation des coûts, alors je vous confirme que
8 la possibilité de reporter ces sujets-là à l'année
9 prochaine, il n'y a aucune problématique, bien au
10 contraire, là, du côté de Gazifère, étant entendu,
11 je veux juste être certaine qu'on se comprend bien,
12 que l'objectif de faire ça, ça serait d'avoir nos
13 tarifs, naturellement, le premier (1er) janvier.
14 Alors quand vous avez dit tantôt une phase 2B, j'ai
15 l'impression que ça s'appellerait plus comme une
16 phase 4.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Hein, plus, là, en ce sens où ça n'empêchera pas

1 les tarifs d'être en place, mais ça va être quelque
2 chose qu'on va déterminer, dans le fond, au début
3 de l'année prochaine pour application à compter du
4 premier (1er) janvier deux mille dix-sept (2017).

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7

8

9 Me LOUISE TREMBLAY :

10 Pour ce qui est des autres sujets qui étaient dans
11 la phase 2, 2.6, 2.7 et 2.8 sur l'ordre du jour, à
12 notre avis, on a dit tantôt qu'on voulait quelque
13 chose au premier (1er) janvier, mais quant à nous,
14 ces trois sujets-là pourraient être reportés à la
15 phase 3 sans problème. C'est là où on en est rendus
16 dans notre réflexion.

17 Bon, dans les sujets de la phase 3, par
18 ailleurs, peut-être que le 3.9, la méthode
19 d'allocation du coût de service entre les
20 différents tarifs, peut-être que cette question-là,

1 étant donné que c'est également une question
2 d'allocation de coûts, possiblement qu'on pourrait
3 également la reporter au début de l'année
4 prochaine.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Donc dans la phase 4?

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Exact.

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 J'ai une petite question, à moins... est-ce que
11 vous avez terminé?

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 Oui, j'ai terminé.

14 M. LAURENT PILOTTO :

15 Je comprends mal pourquoi 2.8 demeurerait en phase
16 3, dans la mesure où la décision à rendre là-
17 dessus, elle porte sur le prochain PGEÉ, là...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Celui de deux mille dix-sept (2017).

20 M. LAURENT PILOTTO :

1 Celui de deux mille dix-sept (2017).

2 Me LOUISE TREMBLAY :

3 Exact. L'objectif, essentiellement, c'était,
4 l'objectif d'aller, de le mettre dans la phase 2
5 était essentiellement que Gazifère soit fixée le
6 plus rapidement possible sur le test à appliquer
7 pour la préparation de son PGEÉ 2017. Alors plus
8 vite elle avait la décision, plus vite elle
9 pouvait, dans le fond, entreprendre ce qu'il y
10 avait à faire pour deux mille dix-sept (2017).

11 Mais ma compréhension, c'est que, d'une
12 façon ou d'une autre, même si c'était reporté plus
13 tard, ça serait là, c'est la même question, la
14 question de savoir quel est le test approprié à
15 appliquer. À moins que monsieur Trahan ait quelque
16 chose à ajouter, là, je...

17 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

18 C'est juste une question d'économie, là, dans le
19 sens qu'on ne voulait pas dépenser des sous à
20 préparer un PGEÉ qui ne serait pas applicable selon

1 un test qui serait, le test qui serait utilisé.
2 Donc plus tard, j'ai cette décision-là, bien, plus
3 tard je dois commencer à faire mon PGEÉ, je ne veux
4 pas dépenser de sous inutilement avant ce moment-
5 là. Donc c'est de là la priorité d'avoir une
6 décision le plus rapidement possible là-dessus.

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Par contre, si vous me le permettez, là, la
9 question de monsieur Pilotto m'amène, c'est que si
10 vous n'avez pas cette décision-là, par contre, vous
11 devez soumettre votre PGEÉ pour deux mille dix-sept
12 (2017) dans la preuve à la fin du mois d'août, là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, pas deux mille quinze (2015), ça serait mois
15 d'août deux mille seize (2016) pour, parce que
16 c'est un PGEÉ de deux ans.

17 Me LOUISE TREMBLAY :

18 Ah! oui, c'est ça. O.K., c'est beau.

19 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

20 Donc si on l'avait en décembre, ça donne quand même

1 quelques mois, on en voulait un peu plus, mais...

2 Me LOUISE TREMBLAY :

3 O.K., c'est beau.

4 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

5 ... on prendra ce qu'il y aura, comme on dit.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste pour être sûre, parce que c'était du

8 témoignage de monsieur Trahan, le US Gap, si on

9 devait écrire clairement dans la décision que, pour

10 votre vérificateur, ça pourrait également être

11 quelque chose qu'on met en phase 4 si, le cas

12 échéant?

13 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

14 Tout à fait.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Juste une autre question, ou peut-être avant de

17 passer à ça, j'aimerais savoir s'il y a des

18 questions des intervenants sur les phases 2, 3, 4,

19 commentaires... non... une fois, deux fois, trois

20 fois... O.K. Alors... oui... c'est parce que je

1 vois maître Charlebois aussi alors je veux juste...

2 Maître Charlebois?

3 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

4 Pierre-Olivier Charlebois, pour la Fédération
5 canadienne de l'entreprise indépendante. Juste
6 clarifier, en fait, on a des commentaires sur
7 certains sujets qui seraient susceptibles d'être
8 reportés ou pas, mais on peut faire tous ces
9 commentaires-là d'un seul coup, incluant ceux
10 relatifs au calendrier...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui.

13 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

14 ... ou comment préférez-vous qu'on fonctionne?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bien, en fait, c'était plus, là, c'était plus des
17 questions sur l'ampleur, si vous aviez l'intention
18 d'étudier un sujet plus particulièrement, si vous
19 aviez des questions à Gazifère pour voir l'ampleur,
20 parce que, effectivement, ça va affecter votre

1 tâche au niveau calendrier aussi.

2 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Donc à la fin, si vous voulez faire des
6 commentaires sur le calendrier, c'était plus pour
7 poser des questions à Gazifère.

8 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

9 Parfait, on fera ça d'un seul coup à ce moment-là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K., merci.

12 (10 h 24)

13

14

15 M. LAURENT PILOTTO :

16 Q. [6] On a dit tantôt que programmes commerciaux et
17 modification aux « Conditions de service et tarif »
18 qui en découlent. Vous aviez prévu qu'on traite ça
19 prioritairement en phase 2. Là, on regarde voir la
20 possibilité de déplacer ça en phase 3. Il y avait

1 un objectif, là, derrière le fait de le placer en
2 phase 2, d'avoir une décision plus tôt. Est-ce que
3 ça tient la route quand même si on le traite genre
4 en audience au mois d'octobre, comme dans
5 l'échéancier habituel?

6 M. JEAN-BENOIT TRAHAN :

7 R. Non, au mois d'octobre c'est correct. Dans ce cas-
8 ci c'est juste qu'on... il était préparé, donc on
9 voulait éliminer pour essayer d'en avoir un peu
10 moins dans le cadre de la phase 3, là, c'était plus
11 ça l'objectif.

12 Q. [7] O.K. Merci.

13 R. L'objectif étant vraiment de l'avoir pour le
14 premier (1^{er}) janvier deux mille seize (2016).

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [8] Question aussi. Les tarifs provisoires. Avant
17 qu'on puisse... je voulais juste voir si vous
18 demandiez des tarifs provisoires si on devait voir,
19 la base qui serait suivie pour l'établissement de
20 tarifs provisoires, j'imagine qu'elle serait basée

1 sur votre demande coûts de service basée en août
2 deux mille quinze (2015)? Je veux juste essayer de
3 prévoir ou vous demanderiez le tarif actuel ou basé
4 sur le coût de service? C'est juste... c'est plus
5 ça, là.

6 R. Je vous avouerais que le dossier a pas mal évolué
7 depuis ce matin, là.

8 Q. [9] Oui.

9 R. Dans ma tête, j'essaie de retrouver où est-ce que
10 je me retrouve, je ne le sais plus trop au niveau
11 des chiffres, là. C'est sûr que ça va dépendre en
12 réalité du temps. Si on parle d'un mois, par
13 exemple, de retard, je pense, qu'il n'y a vraiment
14 pas de problème à rouler sur le tarif actuel, là.
15 Si on parle d'une période beaucoup plus longue, à
16 ce moment-là je pense qu'il serait peut-être plus
17 loisible d'utiliser un proxy, là, qui nous
18 proviendra du dossier tarifaire.

19 Q. [10] O.K. C'est juste à des fins de prévoir parce
20 que quand on va fixer le calendrier, il faut tenir

1 compte de ces contraintes-là aussi, puis il faut
2 voir ce qui pourrait être possible, là, dans un cas
3 comme dans l'autre.

4 R. Parce que si on parle de, par exemple, juste d'un
5 mois, possiblement qu'on peut même ramasser les
6 sous puis les flipper dans les onze (11) mois qui
7 restent. Il n'y a pas beaucoup de jeu,
8 l'intergénérationnel n'est pas trop magané, bon,
9 c'est gérable, là. Si on parle de plusieurs mois, à
10 ce moment-là, ça devient un petit peu plus complexe
11 et là à ce moment-là, j'aurais plus tendance à
12 aller vers... associer à un proxy associé au
13 dossier tarifaire.

14 Q. [11] Je vous remercie.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors à ce moment ce que je vais faire, c'est que
17 je vais inviter les intervenants, s'ils ont des
18 commentaires sur le calendrier, à venir les faire.
19 Maître Lussier, vous n'avez pas... Maître Sarault,
20 avez-vous des commentaires?

1 Me GUY SARAULT :

2 Alors écoutez, comme indiqué dans notre
3 demande d'intervention, nous n'avons pas
4 l'intention d'être très actifs à toutes les phases
5 du présent dossier. Ce qui nous intéresse davantage
6 c'est ce qui va faire l'objet de la consultation en
7 phase 2, donc le maintien du taux de rendement et
8 aussi le mode de partage des écarts de rendement,
9 puis on va être en mesure, évidemment, de faire
10 valoir des commentaires écrits sur ces questions-là
11 assez facilement.

12 Nous sommes déjà, d'ailleurs, je relisais
13 la preuve de monsieur Trahan, nous sommes déjà
14 cités abondamment à partir de d'autres dossiers sur
15 les mêmes questions. Alors... alors par souci de
16 cohérence réglementaire on a cru bon de quand même
17 formuler notre opinion au dossier là-dedans.

18 Alors nous allons participer à la
19 consultation. Pour le reste, il va falloir que je
20 reconsulte mes clients. On n'est pas certains qu'on

1 va avoir une participation très active pour les
2 autres sujets de la phase 2, qui vont peut-être
3 s'en aller en phase 3 ou 4 ou encore sur les autres
4 phases du dossier. Alors c'est là où nous en sommes
5 aujourd'hui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie beaucoup, Maître Sarault. Et je
8 vous souhaite une meilleure chance pour votre
9 retour à Saint-Sauveur.

10 Me GUY SARAULT :

11 Oui, merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Charlebois?

14 (10 h 31)

15 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

16 Pierre-Olivier Charlebois pour la Fédération
17 canadienne de l'entreprise indépendante. Alors,
18 j'ai consulté mon analyste cet après-midi... en
19 fait, durant la pause, et pour ce qui est de la
20 consultation en phase 2, nous n'avons pas de

1 problème en particulier à cet égard-là. Donc, les
2 dates du douze (12) juin et du quinze (15) juin,
3 avec une décision possible au trois (3) juillet,
4 nous convient à cet égard-là.

5 Nos commentaires sont davantage sur la
6 phase 2, partie audience, et phase 3. Pour ce qui
7 est des premières dates, donc le dépôt du budget et
8 des enjeux, au douze (12) juin, avec le dépôt des
9 commentaires de Gazifère le dix-sept (27) et dépôt
10 de la réplique le dix-neuf (19), ça va, cette
11 partie-là. Au niveau des enjeux à traiter, donc je
12 suis à la page 2 du document qui a été déposé par
13 Gazifère. Au niveau des enjeux à traiter, quelques
14 petits commentaires. On comprend très bien, pour ce
15 qui est des programmes commerciaux et détermination
16 du test PGEÉ, que ces enjeux-là doivent être
17 traités prioritairement en phase 2.

18 L'idée de reporter, potentiellement, la
19 question du taux d'amortissement à une phase
20 ultérieure, de notre côté, pourrait être

1 acceptable, donc ça serait quelque chose qui
2 pourrait être envisagé. Je reviendrai plus tard
3 pour les questions des phases 3, là.

4 Mais au niveau de l'allocation des coûts
5 entre les sociétés affiliées et l'allocation des
6 coûts activités réglementées et non réglementées,
7 de notre côté, pour une question d'équité en ce qui
8 concerne la clientèle, on préférerait que ces
9 sujets-là soient abordés d'emblée et non pas
10 reportés à une phase ultérieure. On comprend les
11 impératifs, mais dans un monde idéal, ces sujets-là
12 seraient abordés dans le cadre de la phase 2.

13 Au niveau de l'échéancier pour le
14 traitement des enjeux. Bon, évidemment, on sait que
15 c'est très serré, on est conscients des impératifs,
16 mais il n'en demeure pas moins qu'on trouve ça très
17 serré. Bon, il y a des questions de vacances, que
18 je vais, dans une certaine mesure, vous épargner,
19 là, je pense que tout le monde est assujetti à
20 cette question-là dans une certaine mesure. Mais le

1 mois de juillet et le mois d'août sont des moments
2 particuliers pour les vacances, mais bon.

3 Ceci étant dit, le calendrier, oui, il est
4 serré, par ailleurs il faut comprendre aussi que si
5 les audiences se tiennent au début du mois de
6 septembre, est-ce que c'est vraiment nécessaire que
7 le dossier soit complet en date du onze (11) août?
8 Si on regarde le calendrier, les réponses
9 d'intervenants arriveraient le onze (11) août, avec
10 des audiences du deux (2) au quatre (4) septembre,
11 donc peut-être envisager la possibilité de décaler
12 ce processus-là d'une semaine. Ce qui nous
13 amènerait avec un dossier complet quelque part
14 autour du vingt-cinq (25), vingt-six (26) août, ce
15 qui donnerait assez de temps à tout le monde pour
16 se préparer aux audiences. Alors, peut-être qu'on
17 pourrait jouer un peu avec cet échéancier-là en
18 décalant le tout d'une semaine. Alors, c'était
19 essentiellement le commentaire que nous avons à
20 l'égard de l'échéancier pour le traitement du

1 dossier de la phase 2.

2 Maintenant, pour ce qui est de la phase 3.

3 La phase 3, au niveau du dépôt par les intervenants

4 des enjeux de la phase 3 et le budget pour le huit

5 (8) septembre, c'est très, très serré. Je vous

6 explique pourquoi. Essentiellement, il y a, comme

7 vous le savez, l'audience de Gaz Métro qui va se

8 tenir du huit (8) au dix-huit (18) septembre. La

9 FCEI, évidemment, est très active dans ce dossier-

10 là, ce qui fait en sorte qu'on doit se préparer

11 pour cette audience-là au préalable. Il y a

12 également la fête du Travail qui est le sept (7)

13 septembre. Et, si on est en audience avec le

14 dossier de Gazifère du deux (2) au quatre (4)

15 septembre, ça fait très peu de temps pour étudier

16 la preuve de la phase 3. Ça nous laisse

17 pratiquement une à deux journées seulement pour

18 étudier le contenu de la phase 3, préparer un

19 budget, étudier les enjeux qu'on va vouloir

20 traiter.

1 Alors, le dépôt comme tel, là, de la
2 demande d'intervention et des enjeux à traiter en
3 phase 2, le huit (8) septembre, on estime que c'est
4 très, très serré considérant les éléments que je
5 viens de vous mentionner. Bon, une solution qui
6 pourrait être envisagée, et je la lance comme ça,
7 évidemment, ne sachant pas ce que ça représente
8 pour Gazifère, ce serait peut-être de déposer la
9 preuve non pas le vingt-huit (28) août, mais une
10 semaine plus tôt, le vingt et un (21) août deux
11 mille quinze (2015), à ce moment-là, ça nous
12 laisserait plus de temps à nous, les intervenants,
13 pour étudier les questions et préparer notre
14 document en conséquence.

15 Pour ce qui est, finalement, des sujets à
16 traiter. Un sujet qui pourrait être reporté plus
17 tard, ça serait l'allocation des coûts entre les
18 clients. Cette question-là pourrait, effectivement,
19 être reportée à une phase ultérieure.

20 Maintenant, au niveau de l'échéancier pour

1 le traitement des enjeux comme tel, dans la mesure
2 où l'option de déposer la preuve une semaine plus
3 tôt, donc non pas le vingt-huit (28), mais le vingt
4 et un (21) août, donc tout ça nous donnerait un peu
5 plus de temps, alors ce qui ferait en sorte que
6 l'échéancier, pour le traitement des ces enjeux,
7 là, tel que proposé, serait... bien que serré,
8 demeurerait réaliste et, dans une certaine mesure,
9 faisable pour les FCEI. Alors voilà,
10 essentiellement, les commentaires que nous avons,
11 là, à l'égard du calendrier qui était proposé
12 par... par Gazifère.

13 (10 h 36)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vous remercie beaucoup. Maître Neuman.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui, bonjour, Dominique Neuman, pour Stratégies
18 Énergétiques l'AQLPA. Alors, d'abord, quant...
19 quant à la question en phase 2 des... des sujets
20 qui seraient isolés, qui seraient le taux de

1 rendement et le... le mode de partage, nous somme
2 satisfaits de la proposition de... de Gazifère donc
3 l'échéancier nous convient. Pour ce qui est de la
4 suite de la phase 2, à savoir, est-ce qu'il y
5 aurait, effectivement, une phase audience en phase
6 2 ou est-ce que l'ensemble des... des... de ces
7 sujets seraient reportés soit en phase 3, soit dans
8 une phase 4, notre... quant à nous, nous... nous
9 n'aurions pas d'objections à ce qu'il y ait une
10 phase 2, et même une phase 2 qui a un contenu
11 substantiel. Ce que nous voulons éviter, c'est de
12 trop reporter de choses en phase 3, qui serait...
13 ce qui serait plus difficile à gérer pour nous et
14 peut-être pour le Régie aussi, puisque comme...
15 comme vous l'avez mentionné, c'est... c'est la
16 haute saison t... c'est la haute saison régulatoire
17 ou haute saison tarifaire. Donc, nous n'avons pas
18 encore dans notre calendrier les dates... les dates
19 des états procédurals des... des grandes causes
20 de... d'Hydro-Québec Transénergie et Distribution,

1 mais on imagine que ça va se remplir à un moment
2 donné, donc, ce sera probablement... la phase 3
3 arrivera dans un contexte de calendrier très
4 chargé. Donc, c'est... le plus on peut faire en
5 phase 2, le mieux ce sera. Et donc, nous... non
6 seulement nous n'aurions pas d'objection, mais nous
7 souhaiterions que si Gaz Métro a la capacité au
8 niveau... au niveau des ressources... excusez,
9 Gazifère a la capacité au n... des... au niveau des
10 ressources, de le faire, si c'était possible,
11 nous... nous favoriserions une... une partie
12 audience à la phase 2 qui comprendrait les... les
13 cinq sujets identifiés et les cinq sujets... nous
14 comprenons que les mots programmes commerciaux
15 incluent les modifications de conditions de service
16 qui sont... qui sont connexes, qui seraient
17 également dans cette phase 2. S'il y a un report,
18 alors dans ce cas, nous suggérerions de reporter le
19 plus de chose que l'on peut en phase 4 et non pas
20 en phase 3 pour ne pas surcharger cette phase 3

1 déjà bien remplie. Dans cette hypothèse, s'il y a
2 effectivement une partie audience en phase 2, sur
3 le calendrier, nous aurions simplement un souhait,
4 qui serait de reporter, par exemple, d'une semaine,
5 et on pourrait décaler les autres dates
6 correspondantes sans modifier la date d'audience à
7 la fin, modifier la date du vingt-sept (27) juillet
8 puisque si cette date était maintenue, ça
9 signifierait que nous, nous n'aurions le dernier
10 input de Gazifère que le quatorze (14) juillet et,
11 après, on tombe dans des semaines qui sont souvent
12 utilisées pour des vacances et qu'on souhaiterait
13 pouvoir encore utiliser pour des vacances et donc,
14 si on recevait l'input le quatorze (14) juillet et
15 qu'on devait produire le vingt-sept (27) juillet,
16 ça compromettrait cette notion de vacances. Donc,
17 un report d'une semaine serait satisfaisant. Pour
18 ce qui est de la phase 3, donc, pour ce qui est du
19 calendrier, à la fois du calendrier procédural, du
20 calendrier de traitement des enjeux, ça nous

1 convient.

2 Si Gazifère peut déposer sa preuve avant le

3 vingt-huit (28) juillet... avant le vingt-huit (28)

4 août, ce serait bien, mais si elle ne peut pas le

5 faire, nous ne proposons pas de décaler les autres

6 dates puisque là, on tombe... on se rapprocherait

7 de plus en plus dans la période chargée au niveau

8 régulateur, et, donc, ça nous conviendrait, même

9 si le dépôt de la preuve arrive le vingt-huit (28)

10 août, ça nous conviendrait que dès le huit (8)

11 septembre, que nous déposions la liste des enjeux

12 et le budget de participation qui s'y rapporte. Et,

13 donc, pour les sujets... les sujets tels

14 qu'indiqués nous conviennent et... bon. Et

15 l'objectif, il nous semble, serait d'éviter...

16 enfin, de tenter d'éviter d'avoir à adopter des

17 tarifs provisoires, que ce soit pour un mois ou

18 pour un plus grand nombre de mois. Donc, ça

19 devrait, selon nous, être la priorité de la Régie.

20 Donc si, dans... soit par la phase 2, soit par la

1 phase 3, il y a des sujets qui sont perçus comme
2 trop encombrants sans être urgents, alors, dans ce
3 cas, ce serait ceux-là qui iraient dans une phase 4
4 au début de l'année deux mille seize (2016). Je
5 vous remercie bien.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est moi qui vous remercie.

8 M. LAURENT PILOTTO :

9 Maître Tremblay, vous l'avez évoqué un peu plus
10 tôt, l'année dernière, la preuve avait été déposée
11 une semaine plus tôt au mois d'août, est-ce que
12 c'est un exploit que votre cliente pense être
13 capable de renouveler?

14 (10 h 42)

15 Me LOUISE TREMBLAY :

16 Je n'oserais pas répondre sans consulter monsieur
17 Trahan. Je sais que l'année dernière ça avait...
18 déjà ça m'avait semblé un exploit. Alors, cette
19 année, étant donné que c'est un coût de service, je
20 vais m'en remettre à monsieur Trahan.

1 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

2 Vous avez donné la réponse. Dans le sens que
3 l'année passée, ça a été très très très très
4 difficile. On est planifié pour être capable
5 d'arriver pour le vingt-huit (28), mais avec la
6 transformation du dossier pour l'amener en coût de
7 service, c'est très difficile. Cette semaine-là va
8 être vraiment nécessaire pour passer au travers.

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 Q. [12] Un gars s'essaie, mais il fallait...

11 R. C'est correct.

12 Q. [13] ... il fallait poser la question.

13 R. Écoutez, hein, on peut aussi tomber malade, comme
14 on disait tantôt, mais on est vraiment là...
15 vraiment c'est un gros dossier. Aussi, j'ai une
16 perte d'expérience là, je veux dire, on ne se le
17 cachera pas. Lise a bougé, Lise Mauviel a bougé,
18 donc il y a une perte d'expérience, donc il faut
19 aussi combler cet aspect-là. Et l'ensemble de ces
20 éléments-là, on craint même... en tout cas, on va

1 travailler en conséquence, mais on craint pour le
2 vingt-huit (28), mais on va y arriver là, mais avec
3 l'effort qui sera nécessaire.

4

5

6 Me LOUISE TREMBLAY :

7 Ça répond à votre question.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci.

10 M. LAURENT PILOTTO :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je ne sais pas si vous avez d'autres commentaires,
14 Maître Tremblay.

15 Me LOUISE TREMBLAY :

16 Écoutez, je voulais juste, pour éviter de prendre
17 une pause et de retarder tout le processus.

18 Q. [14] Monsieur Trahan, quant à l'échéancier pour...

19 s'il devait y avoir une phase 2, je parle en

20 audience...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me LOUISE TREMBLAY :

4 Q. [15] ... une audience sur la phase 2, il me semble
5 que j'avais compris de nos discussions que tout ce
6 qui était... que le deux (2) au quatre (4)
7 septembre, c'était comme une fenêtre privilégiée
8 pour vous, mais que par la suite, ça devenait plus
9 difficile, voire impossible. Est-ce que j'ai mal
10 compris?

11 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

12 R. Bien, ce qu'il arrive, c'est que, nous, on doit
13 comme préparer notre dossier tarifaire, donc on
14 déposerait le vingt-huit (28). Entre le vingt-huit
15 (28) et le deux (2), c'est ce qu'on peut appeler un
16 trois, quatre jours de préparation pour l'audience.
17 Et par la suite, c'est l'audience de Gaz Métro qui
18 part pour deux semaines.

19 Q. [16] Hum, hum.

20 R. Donc, ce qui faisait en sorte que je ne voyais pas

1 comment est-ce qu'on pouvait se placer dans les
2 autres semaines de septembre. On se retrouvait
3 minimalement rendu à la troisième semaine de
4 septembre. Rendu là, bien on est dans les DDR puis
5 on reparti puis on n'est... on n'est pas capable
6 d'être à deux endroits en même temps. Le don
7 d'ubiquité n'est pas encore suffisamment connu.

8 Q. [17] En regardant les... en entendant les
9 commentaires de mes collègues, c'est certain que
10 j'ai tendance à être plus... à trouver plus
11 favorable les commentaires de maître Neuman, en ce
12 sens que s'il y avait, pour essayer d'avoir le
13 calendrier... fonctionner de la façon la plus
14 harmonieuse possible, on privilégierait une phase 4
15 plutôt que d'avoir une audience, une phase 2 avec
16 une audience en phase 2 parce que à cause de toutes
17 les raisons...

18 Même si on a fait un calendrier pour
19 essayer d'arriver puis tout ça, plus on parle, plus
20 on réalise qu'il y a beaucoup beaucoup de... il y a

1 beaucoup de matière et que, dans le fond, ce serait
2 probablement beaucoup plus... beaucoup plus facile
3 de fonctionner en reportant ces sujets-là à une
4 phase ultérieure, en ayant toujours le souci
5 d'avoir les tarifs naturellement en place le
6 premier (1er) janvier si possible.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 D'accord. Je vous remercie. En fait, ce que je vais
9 offrir à tout le monde si... Parce qu'on a, pour
10 reprendre les mots de monsieur Trahan encore une
11 fois, le dossier a beaucoup évolué depuis ce matin.
12 Si les gens veulent faire d'autres commentaires
13 après avoir eu le temps de réfléchir à ce qui s'est
14 dit ce matin puis de considérer les choses ou de
15 parler à vos clients, la Régie pourrait prendre vos
16 commentaires d'ici vendredi cinq (5) juin midi
17 (12 h), si vous voulez nous écrire une lettre pour
18 offrir, s'il y a lieu, des commentaires
19 additionnels sur la préparation du dossier ou
20 l'état du dossier. Puis à ce moment-là, on prendra

1 bien sûr compte, on tiendra compte de vos
2 commentaires supplémentaires d'ici vendredi
3 prochain à midi (12 h) et puis la Régie pourra
4 rendre ensuite une décision procédurale pour
5 annoncer le déroulement du dossier à ce moment-là,
6 avec évidemment toutes les informations qu'on a
7 recueillies aujourd'hui.

8 Alors, à moins qu'il y ait quelque chose
9 d'autre, je pense que ça va clore la rencontre
10 préparatoire d'aujourd'hui. Ça va?

11 Alors, je vous remercie beaucoup de votre
12 collaboration, de votre participation très
13 spontanée à des idées qui ont été émises comme ça.
14 Alors, merci beaucoup et puis on se reverra peut-
15 être en septembre, on verra. Merci. Au revoir.

16
17
18
19
20

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

R-3924-2015
2 juin 2015

DISCUSSION
DE PART ET D'AUTRE

- 89 -

1

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Je, soussignée, ROSA FANIZZI, sténographe
4 officielle, certifie sous mon serment d'office que
5 les pages qui précèdent sont et contiennent la
6 transcription fidèle et exacte des témoignages et
7 plaidoiries en l'instance, le tout pris au moyen de
8 la sténotypie, et ce, conformément à la Loi.

9 Et j'ai signé,

10

11

12

13

14 ROSA FANIZZI

15